



**Région  
de Nyon**

# Présentation de la Région de Nyon

Perroy, le 23 novembre 2023

# Règlement taxes de séjours et résidences secondaires



# Aujourd'hui

- 45 des 47 communes du district de Nyon partagent un même mécanisme de perception et d'utilisation de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires
- Les exploitants d'hébergements touristiques reversent aux communes les taxes de séjour qu'ils prélèvent auprès des visiteurs à l'aide d'un formulaire au format papier.
- Les propriétaires de résidences secondaires procèdent de même pour déclarer et s'acquitter de la taxe sur les résidences secondaires.
- les services communaux remplissent un formulaire distinct qu'ils adressent à la Région de Nyon pour informer cette dernière des montants perçus et lui reverser le 85% des taxes perçues

# Objectifs

- Permettre une hausse des recettes pour l'ensemble des partenaires par une évolution des taux de perception
- Clarifier les règles de perception de la taxe pour les communes et les hébergeurs
- Faciliter et simplifier l'ensemble de la procédure de déclaration et de gestion de la taxe
- Assurer dans la durée le financement de la nouvelle carte de transport selon le préavis du 29 septembre 2022 (qui prévoit le financement de la carte pour deux ans)

# Evolutionn proposée



## Buts du règlement :

Sur recommandation du Canton, un article premier est ajouté faisant mention des buts du règlement. Il formalise particulièrement que les communes perçoivent les taxes et qu'elles en délèguent la gestion à la Région de Nyon.

# Evolutionn propositions

## Montant de la taxe de séjour:

- L'augmentation du montant de la taxe de séjour concerne en premier lieu l'hôtellerie avec un montant qui passerait de CHF 3 à CHF 4,5. Les autres catégories d'hébergement sont pour la plupart uniformisées à CHF 3 (hormis les pensionnats, instituts et homes d'enfants pour lesquels le montant est inchangé à 0,80 CHF).
- Les enfants de moins de 16 ans sont exonérés de la taxe.
- Les bateaux dans les ports ne sont plus assujettis.

# Evolution proposées

## Montant de la taxe sur les résidences secondaires:

- Une évolution de la taxe sur les résidences secondaires est prévue dans le cadre d'un système forfaitaire avec une taxation automatique. La taxe est due par objet immobilier en fonction de sa surface. Pour ce faire, un barème est établi et ne prévoit pas de plafond.
- Cette disposition doit simplifier le travail des communes et de la Région. Elle doit permettre également de générer des revenus supplémentaires

# Evolution proposées

## Montant de la taxe sur les résidences secondaires - exception:

Une catégorie « Locataires de biens immobiliers de prestige » est prévue. Elle concerne les chalets, villas, maisons et appartements dont la valeur fiscale est égale ou supérieure à CHF 5 millions. Pour ces hébergements, la taxe de séjour serait appliquée de la manière suivante :

- Forfaitairement, pour les locations d'une durée de 60 jours consécutifs ou moins : 9% du prix de location mensuel. Un montant minimum de CHF 60 pour un mois ou de CHF 16 par semaine ou fraction de semaine est perçu.
- Forfaitairement, pour les locations d'une durée de 61 jours consécutifs ou plus : 16% du prix de location mensuel. Un montant minimum de CHF 140 est perçu.

En fonction des cas de figure, un arrangement forfaitaire validé par la Région de Nyon pourra être conclu entre la commune et le propriétaire

# Évolutions proposées

## Répartition financière – taxe de séjour:

- 10% sont conservés par les communes et affectés aux frais de perception, d'administration et de contrôle ainsi qu'à la réalisation de projets touristiques locaux.
- 90% sont reversés à la Région de Nyon qui prélève CHF 10'000 pour les frais de gestion de la taxe puis affecte le solde des recettes de la manière suivante :
  - 50% sont affectés au Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) pour assurer le financement des projets touristiques d'intérêt régional ;
  - 50 % sont affectés à l'accueil et à l'information touristiques (NRT).

# Evolutionn propositions

## Répartition financière – taxe sur les résidences secondaires:

- 30% sont conservés par les communes et affectés aux frais de perception et de contrôle ainsi qu'à la réalisation de projets touristiques communaux ;
- 55% sont affectés au Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) ;
- 15% sont affectés à l'accueil et à l'information touristiques (NRT).

# Evolutionn propositions



## Logements Airbnb :

Le règlement prévoit la taxation des logements loués via Airbnb et les autres plateformes de location. Pour cela, l'article 1 mentionne que « Dans le cadre d'un accord s'étendant au-delà du périmètre du district de Nyon, les communes délèguent à la Région de Nyon l'exécution de cet accord ». Dans ce cas de figure, c'est la Région de Nyon reverse 10 % du produit de la taxe de séjour aux communes.

# Prochaines étapes



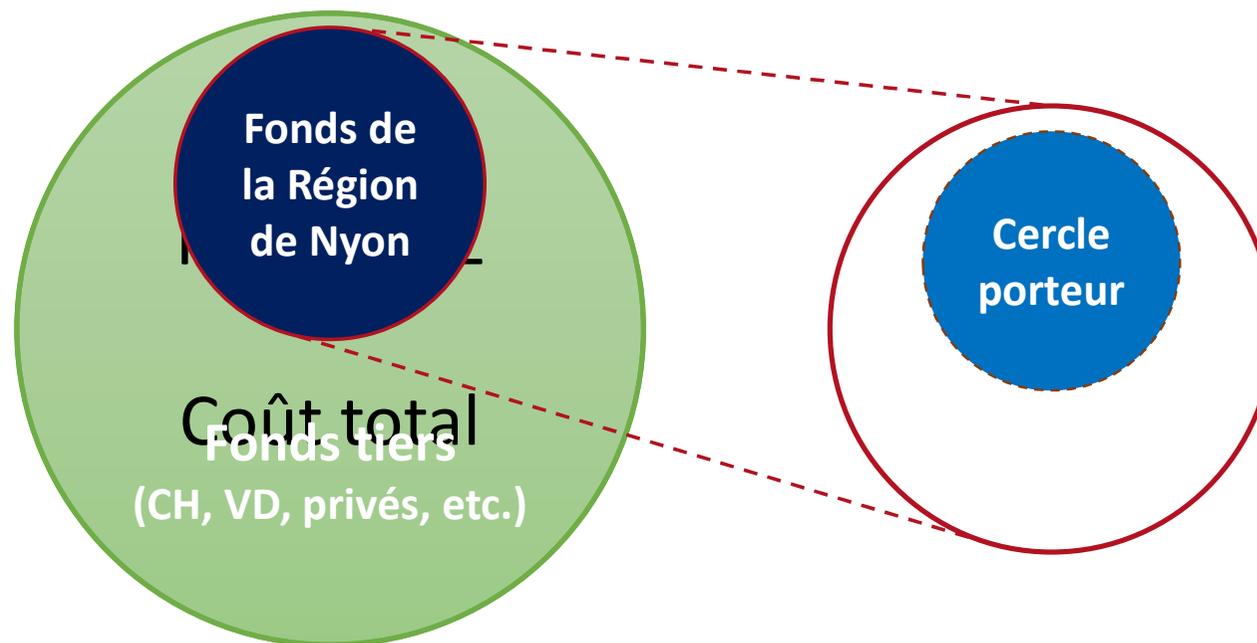
- 30 novembre 2023 : validation du projet de règlement à transmettre aux Municipalités pour prise de position.
- Décembre 2023 à février 2024 : prise de position par les Municipalités
- Janvier 2024 : séance d'information et d'échange avec les communes
- Mars 2024 : arbitrage des retours des Municipalités et préparation du règlement à soumettre aux Conseils communaux et généraux
- Juin -Octobre2024 : adoption par les Conseils communaux et généraux
- Septembre à décembre 2024 : validation par le Conseil d'Etat
- 1er janvier 2025 : entrée en vigueur

# Questions?

# **Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN)**



# Mode de financement

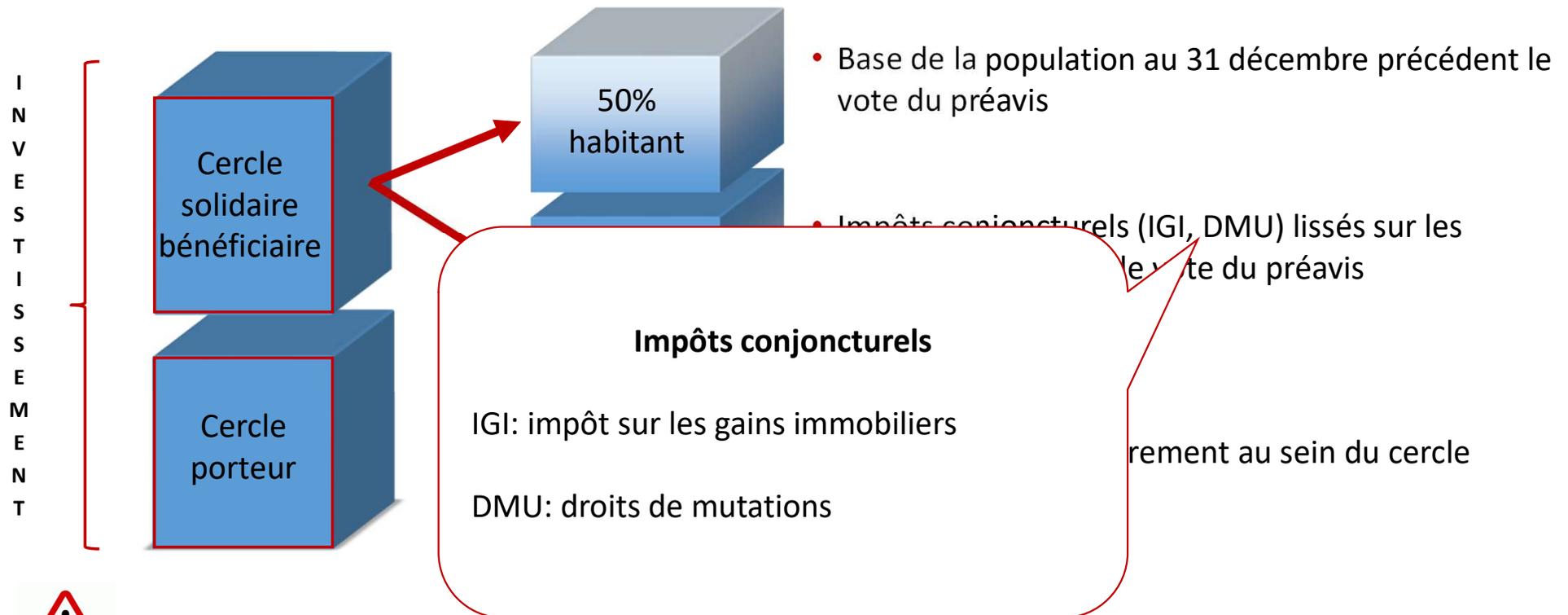


Travail important en amont d'un projet

Mobilisation de fonds tiers importants

Souplesse dans la répartition entre les cercles

# Répartition des charges régionales



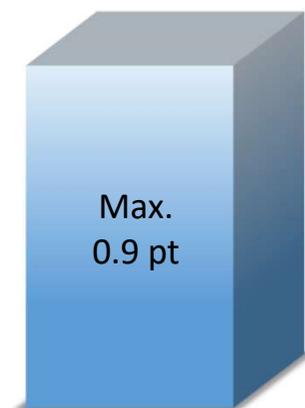
**Les frais de fonctionnement liés au projet devront être entièrement assurés par les initiants du projet!**

# Limite des investissements

- L'ensemble des projets votés sur un an ne doit pas dépasser 0.9 pt d'impôt/commune
- Une clause de sauvegarde peut être activée au besoin
- Un fond de compensation de m
- Max. 1 pt d'impôt/commune p

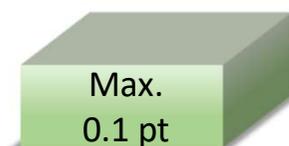
Env. CHF 5'400'000 en 2022

ordre du cercle solidaire



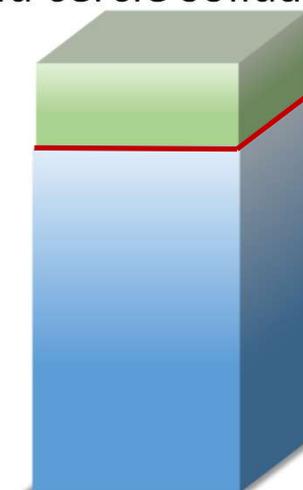
Investissement

+



Sauvegarde

=



Charges max.

< 1 pt  
d'impôt

# Relevé annuel (1/4)

Relevé annuel 2023 pour la commune de

Liste des projets

Acomptes

	Préavis	Description	Tiers	Région	Total	
2021	1	65-2021	Aménag. du col de la Givrine - phase 2	777 676	1 418 324	2 196 000
	2	66-2021	Réaménag. de la plateforme interm. gare de Rolle	3 915 285	1 249 407	5 164 692
	3	67-2021	Réseau agroécologique Cœur de la Côte - phase 2	1 351 230	263 770	1 615 000
	4	68-2021	Réseau agroécologique Nyon Région - phase 2	1 028 536	414 064	1 442 600
	5	03-2021	Req. de la Route Suisse (RC1) en traversée de Coppet	2 199 927	1 458 323	3 658 250
			<b>9 272 654</b>	<b>4 803 888</b>	<b>14 076 542</b>	
2022	6	21-2022	Aménagt passerelle MD entre Nyon et Prangins	3 291 170	759 501	4 050 671
	7	22-2022	Aménagt passerelle sentier de Bois-Bougy - Nyon	3 463 111	1 385 244	4 848 355
			<b>6 754 281</b>	<b>2 144 745</b>	<b>8 899 026</b>	
<b>Total général</b>			<b>16 026 935</b>	<b>6 948 633</b>	<b>22 975 568</b>	

# Relevé annuel (2/4)

Données de base

	Impôts aléatoires			Lissé	Point	Population	Valeur pt. par hab.
	G.I.	D.M.	Total				
<b>2019</b>	52 652	364 171	416 823		93 201	1 497	62.26
<b>2020</b>	711 860	480 097	1 191 956		177 268	1 518	116.78
<b>2021</b>	406 854	554 802	961 656	856 812	114 579	1 514	75.68
<b>2022</b>	-	-	-	717 871	-	-	-

# Relevé annuel (3/4)

## Répartition de la participation

Préavis		Description	Cercle	Pi S	Porteur	Solidaire	
2021	1	65-2021	Aménag. du col de la Givrine - phase 2	4	0.147	-	26 001.49
	2	66-2021	Réaménag. de la plateforme interm. gare de Rolle	3	0.072	-	12 840.09
	3	67-2021	Réseau agroécologique Cœur de la Côte - phase 2	3	0.016	-	2 874.91
	4	68-2021	Réseau agroécologique Nyon Région - phase 2	3	0.016	-	2 911.31
	5	03-2021	Req. de la Route Suisse (RC1) en traversée de Coppet	3	0.049	-	8 676.07
				<b>F.de compensation</b>	0.000		32.26
					0.301	-	<b>53 336.14</b>
2022	6	21-2022	Aménagt passerelle MD entre Nyon et Prangins	3	0.049	-	5 601.13
	7	22-2022	Aménagt passerelle sentier de Bois-Bougy - Nyon	3	0.089	-	10 215.83
				<b>F. de compensation</b>	-		-
					0.138	-	<b>15 816.96</b>
<b>Total général</b>						-	<b>69 153.10</b>

# Relevé annuel (4/4)

## Plan de décaissement prévisionnel

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
2021	70%	15%	15%					100%
2022		70%	15%	15%				100%

## Appel de fond théorique

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
2021	37 335.30	8 000.42	8 000.42	-	-	-	-	53 336.14
2022		11 071.87	2 372.54	2 372.54	-	-	-	15 816.96

# Facture



Veillez trouver en annexe à ces lignes le relevé annuel 2023 concernant votre commune.

Cette facture d'acompte concerne les plans de décaissement prévisionnels suivants (appels de fonds théoriques) :

15 % des projets de l'année 2021	CHF 8 000.42	TTC
70 % des projets de l'année 2022	CHF 11 071.87	TTC

---

<b>Acompte dû pour 2023</b>	<b>CHF 19 072.29</b>	<b>TTC</b>
-----------------------------	----------------------	------------

=====

# Décompte final? – DISREN 2017-2019



Liste des projets

Provisoire

Préavis	Description	Tiers	Région	Total	
2017	11	Liaison MD Rolle-Mont-sur-Rolle	-	110 000	110 000
	12	Maison des vins de la Côte	152 000	103 000	255 000
	19	réseau OQE Eco-Terre-Sainte II	193 275	249 225	442 500
	20	Réseau OQE Frontière II	1 068 530	280 000	1 348 530
	22	Passage inférieur de la gare régionale de Gland	8 613 196	1 837 347	10 450 543
	23	Requalification RC1 Mies-Founex	22 000 000	3 020 000	25 020 000
	25	Parking Givrine, mise en place et passages sous-voie	225 000	349 560	574 560
	26	Extension du Musée du Léman	685 542	434 318	1 119 860
		<b>32 937 543</b>	<b>6 383 450</b>	<b>39 320 993</b>	
2018	30	Dappes-Dôle investissements totaux	14 101 472	2 132 800	16 234 272
	31	Réhabilitation de la ferme du Bois de Chênes	4 295 000	1 040 000	5 335 000
	34	CARRE Abattoir régional	3 499 000	371 000	3 870 000
	37	MD Rolle_Perroy - Secteur 1 Rolle Quatre-Communes	154 271	231 405	385 676
			<b>22 049 743</b>	<b>3 775 205</b>	<b>25 824 948</b>
2019	39	Extention Usine a Gaz	3 734 330	12 573 670	16 308 000
	42	Maison de vins de la Côte	3 900 000	1 056 800	4 956 800
	43	Aménagements cyclables traversée Perroy	2 812 500	817 530	3 630 030
	49	RDU Eysins	442 320	127 680	570 000
	52	Soutien à l'équipement audiovisuelle du district	-	200 000	200 000
		<b>10 889 150</b>	<b>14 775 680</b>	<b>25 664 830</b>	
<b>Total général</b>		<b>65 876 436</b>	<b>24 934 335</b>	<b>90 810 771</b>	

# Questions?

# Plus d'info sur la Région de Nyon



- Site internet: [regiondenyon.ch](http://regiondenyon.ch)
- Réseaux sociaux:



- Les membres du Comité de direction restent à votre disposition!